



# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE

## 5.3.2. Liste et description des Servitudes



PLU approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire en date du 22/12/2012.

- Modification simplifiée n°1 approuvée le  
23/11/2013

- Modification n°2 approuvée le 04/02/2017

-Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Communautaire approuvant la  
modification n°3 du PLUi en date du :

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Michel MARESCOT



## Liste des servitudes

### Tableau des servitudes

Nature de la servitude	Référence juridique
<b>A5</b> Canalisation d'eau et d'assainissement	
Protection des monuments historiques <b>AC1</b>	Art. L.621-27 du Code du patrimoine Décrets : cf infra
Site inscrit ou classé <b>AC2</b>	Art. 17 de la loi du 02/05/1930
Sites Patrimoniaux Remarquables <b>AC4</b>	Art. 75 de la loi 07/07/2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales <b>AS1</b>	Art. L. 736 et s. et art. L. 20 du Code de la santé publique Décret du 01/08/1961 modifié par le décret du 15/12/1967
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz <b>I3</b>	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art. 298 de la loi de finance du 13/07/1925 Art. 35 de la loi 46.628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64.481 du 23/01/1964 Décret 70.492 du 11/06/70 Circulaire ministérielle du 13/11/1985
Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé (GRTgaz) et d'hydrocarbures (TRAPIL) <b>SUP1 – SUP2 – SUP3</b>	Art. L.555-16, R.555-30, R.555-30-1 et R.555-31 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 5 mars 2014 Arrêtés préfectoraux des 28/09/2016 et 23/01/2018 CF. Mise à jour du PLUI en date du 23/11/2018
Servitudes relatives à l'établissement de canalisation électriques <b>I4</b>	Art. 12 modifié de la Loi du 15/06/1906 Art. 298 de la Loi de finance du 13/07/1925 Art. 35 de la Loi 46.628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64.481 du 23/01/1964
Plans d'exposition aux risques naturels <b>PM1</b>	Art. 16 de la loi du 02/02/95 Décret du 05/10/95
Servitude radioélectrique autour du Sémaphore de Villerville (protection contre les perturbations électromagnétiques) <b>PT1</b>	Décret du 14/06/1989



<p>Servitude radioélectrique autour du Sémaphore de Villerville (protection contre les obstacles de 200 m)</p> <p><b>PT2</b></p>	<p>Décret du 18/01/1983</p>
<p>Liaison hertzienne allant du sémaphore de Villerville</p> <p><b>PT2</b></p>	<p>Décret du 07/12/1990</p>
<p>Servitude de protection du champ de vue du sémaphore de Villerville</p> <p><b>AR2</b></p>	<p>Décret du 18/12/1961</p>
<p>Servitudes relatives aux chemins de fer</p> <p><b>T1</b></p>	<p>Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer</p> <p>Art. 6 du décret du 30/10/35</p>
<p>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement</p> <p><b>T7</b></p>	<p>Article R.244-1 du Code de l'aviation civile</p> <p>Article R. 421-38-13 du Code de l'urbanisme</p> <p>Arrêté interministériel du 25/07/1990</p>
<p>Plan d'Exposition au Bruit (<b>PEB</b>) de l'Aéroport Deauville Normandie</p> <p>Zones 3 et 4</p>	<p>Arrêté du 29/11/2008</p>



## **Monuments historiques :**

### **BENERVILLE-sur-MER**

- Domaine des Enclos ou Parc Gulbenkian : en totalité avec l'ensemble de ses éléments constitutifs, notamment les murs et les fabriques (inscrit au titre des Monuments Historiques : 30/09/2010).

### **DEAUVILLE**

- Chapelle Saint-Laurent (ancienne église paroissiale), située chemin du Coteau classée M.H : 23/09/1977 ;

- Ancienne Villa ROTSCCHILD, actuellement Villa STRASSBURGER, route de Saint-Arnoult : façades et toitures (inventaire M.H : 29/10/1975).

- Gare SNCF de Trouville-Deauville : les façades et les toitures de l'ensemble du bâtiment, ainsi que le grand hall des voyageurs, et les quais avec les abris, les lampadaires et luminaires (inscrit au titre des Monuments Historiques : 05/07/2010).

- Etablissement de bains de mer dont les « Bains pompéiens » (inscription par arrêté préfectoral n°CRMH/19-002 du 11/06/2019)

### **SAINT-ARNOULT**

- Ancien prieuré : clocher, chœur et ruines de la nef de l'église (cl. M.H : 04/08/1970).

### **SAINT-PIERRE-AZIF**

- Eglise (inscription par arrêté du 17 juillet 1926)

### **TOURGEVILLE**

- Manoir de GLATIGNY (cl. M.H : 21/01/1929). Communs du manoir de GLATIGNY : façades et toitures de l'étable, de la bergerie, du fruitier et du pressoir ; mécanismes du pressoir (Inv. M.H : 16/12/1974) ;

- Manoir de la Poterie : façades et toitures (Inv. M.H : 27/05/1975) ;

- Manoir de la PIPARDIERE, cadastré section B n°266 « lieu-dit GOGUET » (cl. M.H. : 09/02/1995 modifiant l'arrêté de classement du 18/09/1923) ;

- Chapelle du manoir de Clairefontaine (Inv. MH : 19/09/2005).

### **TOUQUES**

- Ancienne église Saint-Pierre (cl. M.H : liste de 1840) ;

- Eglise Saint-Thomas (Inv. M.H : 17/07/1926) ;

- Manoir de Méautry : manoir, portail d'entrée, façades et toitures des bâtiments attenants manoir (Inv. M.H : 06/06/1933 et 27/10/1948) ;



- Manoir, 46, rue Louvel-et-Brière : parcelle n° 145, section AN du cadastre, appartenant à M. BOUTRY-LECLERC : façades et toitures (Inv. M.H : 28/06/1967); Maison rue Louvel-et-Brière, parcelle n° 141, section AN du cadastre appartenant à M. CLOULAS : façades et toitures de la partie rue Louvel-et-Brière (Inv. M.H : 13/02/1975) ;
- Ancien hôtel de l'Amirauté, rue Louvel-et-Brière : façades et toitures : grande cheminée de la salle du rez-de-chaussée (Inv. M.H : 01/12/1969), parcelle n°123, section AN.

### **TROUVILLE-sur-MER**

- Villa MONTEBELLO - 64, rue du Général LECLERC - façades, toitures et escalier intérieur avec sa rampe en bois - section AI parcelle n°116 (ISMH 16/07/1987) ;
- Château d'AGUESSEAU : façades et toitures du château, la terrasse et son mur de soutènement, façades et toitures des Ecuries, la Grande Serre (Inv. M.H. : 24 février 1995) ;
- Halle aux poissons dite « Poissonnerie » Boulevard Fernand MOUREAUX (section AC parcelle Dp/616) I.S.M.H. du 14/09/1992 ;
- Ancien Hôtel DES ROCHES NOIRES : façades et toitures, hall d'entrée avec son décor, terrasse donnant sur la mer – Section AI n° 339 (I.S.M.H. du 11/08/2000) ;
- Ancien Hôtel DES ROCHES NOIRES : hall d'entrée en totalité – Section AI n°339 (Cl. M.H. du 29/05/2001).
- Bureau de Poste : façades et toitures ; salle du public, en totalité avec son agencement et son décor - section AC n°7 (inscription au titre des Monuments Historiques : 05/07/2010).
- CASINO, place du Maréchal Foch, en totalité, comprenant le corps central avec ses deux ailes, son porche et son théâtre, parcelle section AB n°298 (inscription au titre des Monuments Historiques : 22/12/2016).

### **VILLERS-sur-MER**

- Château : façades et toitures, boiseries de la bibliothèque, jardin potager (Inv. MH : 28/08/2003) ;
- Eglise : en totalité (Cl. M.H. du 20/12/2006 se substituant à l'Inv. MH : 16/02/2006

## **Sites classés :**

### **TROUVILLE-sur-MER**

- Château d'AGUESSEAU et abords : arrêté du 28/02/1964

### **VILLERS-sur-MER**

- Falaise des vaches noires et DPM : arrêté du 20/02/1995